



Distribution immédiate

Déclaration sur la situation en Iraq de M. Adama Dieng, Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, et de M^{me} Jennifer Welsh, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger

(New York, 12 août 2014) M. Adama Dieng, Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, et M^{me} Jennifer Welsh, Conseillère spéciale pour la responsabilité de protéger, condamnent dans les termes les plus vifs l'exécution de quelque 500 membres de la communauté yazidie de Sinjar et des alentours (nord de l'Iraq), qui aurait été perpétrée par des membres du prétendu État islamique. Ils se disent également alarmés par les récits faisant état de l'enlèvement par l'« État islamique » de 1 500 femmes et filles yazidiennes, chrétiennes et chabakes.

« Ces récits sont extrêmement choquants. Ils révèlent sans aucune équivoque l'absence totale d'humanité des auteurs de ces crimes » ont déclaré les deux Conseillers spéciaux, qui ont ajouté que de tels actes « constituent de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et pourraient être en fait des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Les récits qui nous sont parvenus concernant les actes commis par l'« État islamique » pourraient également indiquer un risque de génocide. »

Quelque 200 000 personnes auraient fui vers la zone de Sinjar (province de Ninive dans le nord de l'Iraq) face à l'avancée des militants. L'« État islamique » aurait adressé à ceux qui sont restés sur place, et appartiennent souvent à des groupes minoritaires tels que les Chrétiens et les Yazidis, un ultimatum les sommant de se convertir à l'islam sunnite ou de partir. M. Dieng et M^{me} Welsh condamnent cette pratique et rappellent aux auteurs que les attaques contre tout individu ou groupe d'individus sur la base de son identité, y compris son identité ethnique ou religieuse, sont interdites par le droit international.

Les deux Conseillers spéciaux ont demandé au Conseil de sécurité de faire de la protection des civils, en particulier les minorités religieuses vulnérables, une priorité dans sa réaction à la crise actuelle. Ils ont exprimé leur appui total aux efforts déployés par la communauté internationale pour fournir aux communautés déplacées par l'avancée de l'« État islamique » l'aide humanitaire nécessaire à leur survie.

Ils rappellent à toutes les parties que, dans le Document final du Sommet mondial de 2005, tous les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à protéger leur population contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, y compris contre l'incitation à les commettre, et à aider les pays dans lesquels existent des tensions à s'acquitter de leurs obligations envers leur population. « La situation critique que connaissent actuellement les populations iraqiennes », ont-ils souligné, « appelle un effort concerté de la part de divers acteurs, tant à l'échelon régional qu'international, afin de veiller à ce que les victimes reçoivent l'appui dont elles ont désespérément besoin et d'éviter que ne se produisent d'autres atrocités.